



2mn d'arrêt sur la commission mixte spécifique.

Transfert de la Mutuelle pour les agents ayant optés

La CFE-CGC Métiers de l'emploi est intervenue dès l'ouverture de séance pour parler des dysfonctionnements liés au droit d'option.

Même si la représentante de FO a déclaré que ce n'était pas le sujet. Les représentants de la CFE-CGC Métiers de l'emploi ont insisté et poursuivi leur intervention pour avoir des réponses de l'établissement et transmettre les cas que certains agents nous avaient envoyés.

Réponse de l'établissement : Il a été convenu d'un dispositif dans lequel la GMC fait l'avance de frais et se fait rembourser par Médéric. Les agents optant sont couverts jusqu'à la fin du mois de leur droit d'option. Le mois suivant l'agent doit être pris en charge par Médéric.

Il y a des retards dans les envois des cartes de mutuelle Médéric pour les agents ayant opté, entre autre parce que Médéric a reçu des dossiers incomplets.

Impact du droit d'option sur le régime

Il ressort des éléments fournis que le régime n'est pas mis en danger, voir même que le droit d'option améliorera le fonctionnement du régime qui passe à un taux de consommation de 103% à 102,7 %.

Ce que les documents ne disent pas :

- L'équilibre du régime se fait entre le régime des actifs et celui des retraités, hors les chiffres présentés ne tiennent pas compte de ce dernier, nous ne pouvons donc pas avoir une idée sur l'impact global du régime qui rappelons le était déjà déficitaire.
- Les chiffres présentés ne tiennent pas compte des hausses des cotisations, de la hausse du forfait hospitalier, ni des remboursements sécurité sociale.

2mn d'arrêt sur la commission mixte spécifique.

Suite...

Information concernant les personnels de l'AFPA.

Trois hypothèses pour leur cotisation retraite :

- Agirc-arco via pro-btp
- Agirc-arco via Médéric
- Ircantec

La mutuelle de l'AFPA est NOVALIS

Tiers payant à l'Ile de la Réunion

Dès le départ, l'Ile de la Réunion était éloignée de la cible concernant les praticiens ayant signé un accord tiers-payant avec la GMC (397 accords au lieu de 1000).

Durant 2009, GMC a démarché les praticiens de l'Ile de la Réunion, aujourd'hui 873 accords ont été signés avec une répartition inégale sur le territoire et selon les types de praticiens. Cela représente 25 % du corps médical. Une campagne est en cours auprès d'opticiens, de kinésithérapeutes et de dentistes.

La GMC rencontre des difficultés avec des personnes qui ne veulent travailler qu'avec la mutuelle de la réunion (un projet de sous-traitance avec cette mutuelle a été abandonné car il entraînait un surcoût de 10%).

Devant cette situation, la DG a informé la DR de l'Ile de la Réunion d'une possibilité de dispense d'affiliation à la GMC jusqu'à la négociation de l'article 40.

Vos correspondants CFE-CGC Métiers de l'emploi :
Céline Glaziou et Hervé Gross